

Directive 4

CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÜE (CCIRA)

- Soins et services à domicile toutes clientèles ou directions

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Si possible, reporter la visite. Sinon, visiter l'utilisateur en dernier
- Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11) au domicile :
 - Laisser les effets personnels à l'entrée du domicile ou dans la voiture
 - Retirer l'ÉPI le plus près possible de la sortie du domicile
 - Jeter l'ÉPI au domicile de l'utilisateur
- Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

COVID-19

Si l'utilisateur a obtenu un résultat positif (PCR ou TDAR) de COVID-19 dans les 10 derniers jours :

- Appliquer les précautions additionnelles (PA) **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12) au domicile

DURÉE DES PA

- 5 jours après le début des symptômes
- ET**
- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)
- ET**
- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre au domicile
- Le matériel devrait être réservé à l'utilisateur et demeurer au domicile
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
 - Se référer [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)
- Transporter tout matériel de soins réutilisable et équipement de façon sécuritaire
- Se référer au [Protocole relatif à la gestion du matériel non critique](#)

TRANSFERTS

Aviser le milieu receveur et le transporteur des PA si besoin de transfert vers un établissement de santé

SOINS D'HYGIÈNE/ SERVICE ALIMENTAIRE/ BUANDERIE / ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Respecter les pratiques de base et PA, le cas échéant

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.